



L'an deux mil vingt et un, le mardi 12 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte-Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Date de la convocation :
07 octobre 2021

Date d'affichage :
07 octobre 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 3

Présents : Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Sylvie PERMEZEL, Clémentine BOREL, Irène CHINOUNE et Messieurs Didier ALBAN, Christophe MOYNE, Grégory GIRONES arrivé à 19h07, Emmanuel GENIQUET, Cédric FIEF arrivé à 19h04, Philippe RAVIX.

Absents excusés : Nathalie PINTO donne pouvoir à Nadine Savin, Lionel DESFARGES donne pouvoir à RAVIX Philip, Gilles LEMOINE donne pouvoir à ALBAN Didier, Fabien FRECON, Sandrine JOSEPH, Alizée BRUNET.

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Isabelle REYNE, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil du 07 septembre 2021

Travaux rue de la mairie : Convention entre le Département de L'AIN - la commune et la Communautés de communes : pour transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole »

Travaux rue de la mairie : Convention entre le Département de L'AIN et la Commune pour transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune pour le renouvellement de la couche de roulement et la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole »

Mise à jour et clarification des statuts de la Communauté de Communes CCDSV.

Ecole temps méridien emploi d'un CDD en accroissement d'activité

Agent technique : Maladie prolongée d'un agent technique - autorisation d'embauche d'un CDD pour remplacement d'un salarié absent

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour l'élargissement de l'accotement sortie sud du village jusqu'au Pont du Morbier.

Examen de devis

Compte rendu commissions et syndicats

Questions diverses

Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Travaux rue de la mairie : Convention entre le Département de L'AIN - la commune et la Communautés de communes : pour transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole » DEL 2021/55

Dans le cadre des travaux de la rue de la mairie, l'arrêt de bus est décalé de quelques mètres et sera mis aux normes d'accessibilité.

La communauté de commune CCDSV a la charge de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité programmé (SD'Ap) et exerce la compétence aménagement du territoire intégrant le transport. L'arrêt de bus « Sainte Euphémie école » a été défini comme prioritaire dans le SD'Ap pour le transport en commun SAONIBUS.

Le département de l'Ain intervient en tant qu'exploitant de la RD 88A.

Une convention jointe à ce compte rendu définit les rôles et missions de chacun pour la mise en accessibilité de cet arrêt de bus « Sainte Euphémie école ».

La CCDSV transfère la maîtrise d'ouvrage à la commune et versera une participation de 7073 € HT pour la mise en accessibilité de l'arrêt « Sainte Euphémie Ecole ».

Après avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide la délégation de maîtrise d'ouvrage émise par la communauté de Communes CCDSV**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention**
- **Précise que la somme de 7073 € sera inscrite au budget 2022**

Travaux rue de la mairie : Convention entre le Département de l'Ain et la Commune pour transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune pour le renouvellement de la couche de roulement et la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole » DEL 2021/56

La commune de Sainte Euphémie est le maître d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de la mairie et le département de l'Ain est l'exploitant de la RD88A (rue de la mairie).

Dans le cadre des travaux, il est prévu de refaire la couche de roulement, mission dont la compétence appartient au département de l'Ain.

Le département de l'Ain transfère à la commune la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la couche de roulement ainsi que pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole »

A cet effet, le département de l'Ain versera à la commune une participation financière d'un montant forfaitaire de 45 500 € sans taxe.

Une convention définit les rôles et missions de chacun pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie école » ainsi que pour le renouvellement de la couche de roulement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter le transfert de maîtrise d'ouvrage émis par le Département de l'Ain pour le renouvellement de la couche de roulement, pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Sainte Euphémie Ecole »**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention**
- **Précise que la somme de 45 500 € sera inscrite au budget 2022.**

Mise à jour et clarification des statuts de la CCDSV DEL 2021/57

VU le code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-17,

VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 portant modification des compétences de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021 et ses annexes,

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 septembre 2021, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Une mise en cohérence de ces statuts avec les dernières évolutions législatives s'avère en effet nécessaire. Cette modification des statuts est également l'occasion d'une mise à jour et d'une clarification des compétences de la CCDSV.

L'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de ces communes dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification des statuts doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCDSV représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La décision de modification est prise ensuite par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Permezel, conseillère communautaire, qui rappelle la composition et le fonctionnement de la communauté de communes et présente l'ensemble des compétences obligatoires et facultatives.

Mme Lespinasse demande où va se trouver la future Maison des services. Mr Le Maire précise qu'il y en a déjà une à Villefranche sur Saône et une à Chatillon sur Chalaronne et que le lieu d'implantation de cette nouvelle antenne n'est pas encore décidé.

Ainsi, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ecole temps méridien- fréquentation importante – recrutement d'un CDD en accroissement d'activité temporaire DEL 2021/58

Depuis la rentrée scolaire, la fréquentation du restaurant scolaire est importante et avoisine le plus souvent 110 enfants dont 38 enfants de – de 6 ans. Ces enfants demandent une attention plus importante. Le personnel en place actuellement s'avère un peu juste en cas de besoins simultanés.

La nécessité d'une personne pendant une 1 h dès la sortie du restaurant scolaire des petits jusqu'à l'heure d'entrée à la sieste de 12 h 15 à 13 h 15.

Une personne a été embauchée par anticipation pour répondre immédiatement à ce besoin jusqu'aux vacances de Noël.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour valider ce CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire :

- **A recruter un agent en contrat CDD**
- **A signer tout acte à venir**

Agent technique : Maladie prolongée d'un agent technique - autorisation d'embauche d'un CDD pour remplacement d'un salarié absent DEL 2021/59

Monsieur le maire explique qu'un agent technique est en maladie depuis plusieurs mois. Il doit subir une intervention chirurgicale courant décembre occasionnant une prolongation de son arrêt de travail.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour embaucher un contractuel à durée déterminée pour remplacer le salarié absent jusqu'au retour de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire :

- **A recruter un agent en contrat CDD**
- **A signer tout acte à venir**

Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'élargissement de l'accotement sortie sud du Village jusqu'au pont du Morbier

Dans le cadre des travaux d'aménagement du saut du bois, il était prévu de récupérer les matériaux générés par ces travaux. Vu leur consistance, cela s'avère impossible.

L'entreprise AXIMA a été sollicitée pour réaliser ces travaux en récupérant des matériaux issus de l'éco quartier de Trévoux.

Une demande de subvention a été faite auprès du conseil départemental de l'AIN ;

Le plan de financement est le suivant

DEPENSES		RECETTES		
Elargissement accotement	11 663.18€	Amendes de Police	20 %	2 333.00€
		AUTO-FINANCEMENT		9 330.18€
Total	11 663.18€			11 663.18€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention auprès du conseil département de l'AIN au titre des amendes de police pour un montant de 2333 €

Questions diverses

CNAS (Comité National de l'Action Sociale) : Mme Chinoune regrette que les agents retraités ne puissent plus bénéficier du CNAS. Mr Geniquet et Mr Le Maire expliquent la collectivité cotisait pour certaines personnes retraitées depuis plus de 10 ans sans qu'elles n'en profitent. De plus, un courrier a été adressé à ces personnes pour les informer que leurs adhésions prendraient fin au 31 décembre 2021.

PARKING jour de la Brocante : Mme Chinoune rapporte que l'organisation du stationnement génère des difficultés pour les personnes qui se rendent au restaurant, Mr Le Maire précise que chaque année le Président du comité des fêtes demande à chaque commerçant leur besoin en barrière Vauban pour protéger leur accès.

Le comité des fêtes avait prévu un parking sur un terrain agricole qui n'a pas pu être utilisé du fait des intempéries. Cela a généré des problèmes de stationnement

Informations diverses

Travaux rue de la mairie :

Planning prévisionnel des travaux

18-19 octobre : Fin des travaux Cholton

25-29 octobre : terrassement et empierrage de la base vie

02 novembre : démarrage des travaux coté stop jusqu'à la rue de la mairie rue pendant 5 semaines

03 décembre : Fin estimée

10 janvier 2022 : Démarrage de l'entreprise SERPOLLET pour le SIEA pour 3 mois environ : enfouissement des réseaux

04 avril 2022 : Reprise par AXIMA pour 2 mois environ : pose des bordures, réalisation des trottoirs du parking et chaussée

Juin 2022 : intervention de SERPOLLET pour travaux de câblage, raccordement et dépose des mats existants

Début juillet : fin des travaux d'Axima avec mise en œuvre des enrobés et travaux de finition.

Don du sang : mardi 02 novembre à la salle polyvalente

CCAS : Concours de coinche : Vendredi 05 novembre 2021

La séance est levée 19h50

Prochain conseil municipal : mardi 02 novembre 2021 à 19 h salle du conseil